



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 094

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LEVAGE POUR
L'ATELIER MECANIQUE POIDS-LOURDS (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN
ACCORD-CADRE**

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, ayant pour objet l'acquisition d'équipements de levage, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, pour une durée de 4 ans à compter de la réception du premier bon de commande et répartie comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN PONT ELEVATEUR DE TYPE « JAMBES EN Y » ET DE SES EQUIPEMENTS, POUR VEHICULES POIDS LOURDS	135 000 €
02	ACQUISITION ET INSTALLATION DE 6 COLONNES DE LEVAGE MOBILES ET DE SES EQUIPEMENTS, POUR VEHICULES POIDS LOURDS	55 000 €

Considérant qu'après analyse des offres les propositions des sociétés suivantes apparaissent les plus avantageuses :

- Lot 1, la société Stertil Equip'vi sise à Beuvry (62660), ZA du Moulin, pour un montant de 100 117,00 € HT, issu du détail estimatif,

- Lot 2, la société Sefac sise à Montherme (08800), 1 rue André Compain, pour un montant de 39 141,00 € HT, issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer et de signer un accord-cadre ayant pour objet l'acquisition d'équipements de levage avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : acquisition et installation d'un pot élévateur de type « jambe en y » et de ses équipements, pour véhicules poids-lourds, sous forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, pour une durée de 4 ans à compter de la réception du premier bon de commande avec la société Stertil Equip'vi sise à Beuvry (62660), ZA du Moulin, pour un montant maximum de 135 000 € HT,

- Lot 2 : acquisition et installation de 6 colonnes de levage mobiles et de ses équipements pour véhicules poids-lourds, sous forme d'un accord-cadre avec maximum, pour une durée de 4 ans à compter de la réception du premier bon de commande avec la société Sefac sise à Montherme (08800), 1 rue André Compain, pour un montant maximum de 55 000€ HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **2. FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **3 FEV. 2023**

Et de la publication le : - **3 FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel